R 018A/2020

## RESOLUTION

au sens de l'article 34 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant, sur proposition du groupe socialiste :

## POUR UNE REALISATION RAPIDE DE LA PATINOIRE CANTONALE A TREFLE-BLANC

Vu le Plan Directeur Cantonal 2030, 1<sup>ère</sup> mise à jour, et en particulier ses fiches A07 « Optimiser la localisation des activités », A13 « Coordonner la planification des équipements sportifs et de loisirs » et A17 « Mettre en œuvre les grands projets et les projets prioritaires »

Vu le projet de révision du Plan Directeur Communal de Lancy, en particulier la section 03 lettre Q. « Intercommunalité » et la fiche 08 « Secteur Palettes-Pontets-Bachet »

Vu le manque chronique de disponibilité des surfaces de glaces à destination du public dans le canton, et que Lancy ne dispose pas de surface de glace pour ses habitant.e.s, contrairement aux autres villes genevoises (Genève, Carouge, Meyrin, Vernier, Thônex, Plan-les-Ouates)

Vu le projet de nouvelle patinoire cantonale présenté publiquement par le Département de la cohésion sociale de l'Etat de Genève le 16 septembre 2020

Vu les attentes légitimes de la population pour cet équipement d'importance majeure pour l'avenir du sport genevois, à la fois professionnel et populaire

Par ces motifs, le Conseil municipal déclare :

- 1. Soutenir la réalisation d'une patinoire cantonale au Trèfle-Blanc, comprenant deux surfaces de glace, pour l'année 2028 au plus tard ;
- 2. Soutenir le projet présenté publiquement par le Département de la cohésion sociale le 16 septembre 2020, d'une patinoire financée à 100% par les collectivités publiques ;
- 3. Admettre le principe d'une participation financière de la Ville de Lancy au fonctionnement de cette infrastructure, en échange de temps d'utilisation des surfaces de glace à destination des écoles et de la population Lancéenne.

Le Parti socialiste Le Parti démocrate-chrétien Le Parti libéral-radical Lancy, le 18 novembre 2020